

DIMES ET OFFRANDES – PLAN FINANCIER DE DIEU

**Genèse 14:18-20; 28:20-22; Lévitique 27:30-32; Deutéronome 16:16, 17; Malachie 3:8-10;
Matthieu 23:23; Luc 18:12; 21:1-4; 1 Corinthiens 16:2**

LEÇON 264 – Cours des Adultes

VERSET DE MEMOIRE: "Que chacun de vous, le premier Jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité" (1 Corinthiens 16:2).

I Les Premières Dîmes

1. Les premières dîmes, dont on a fait mention dans la Bible, furent payées par Abraham à Melchisédek: Genèse 14:18-20.
2. Jacob fit un vœu en disant qu'il donnera la dîme de ses revenus au Seigneur: Genèse 28:20-22.

II Les Dîmes des Israélites

1. Toutes dîmes étaient considérées comme très sacrées, et données aux Lévites et aux Sacrificateurs: Lévitique 27:30-32; Nombres 18:21, 24, 26-32.
2. Les dîmes étaient apportées au lieu choisi par Dieu: Deutéronome 12:5, 6; 16:16, 17.
3. La bénédiction de Dieu suit toujours le payement des dîmes: 2 Chroniques 31:4-10; Néhémie 12:43, 44; Proverbes 3:9, 10; Malachie 3:10.
4. Les Enfants d'Israël furent chargés d'un péché qui est le vol parce qu'ils n'apportèrent plus leurs dîmes à Dieu: Malachie 3:8, 9.

III Les Commandements du Nouveau Testament

1. Jésus ordonna que les dîmes fussent payées: Matthieu 23:23; Luc 18:12.
2. A la vue de Dieu, le denier de la veuve vaut plus que l'abondance des hommes riches: Luc 21:1-4; Marc 12:41-44.
3. L'Apôtre, à travers l'Esprit de Dieu, donna des directives en ce qui concerne la manière de financer de façon convenable l'Eglise: 1 Corinthiens 16:2; Hébreux 7:2-8.

COMMENTAIRE

Responsabilité Egale

La plus importante chose qui peut survenir à un homme mortel est la réception dans son cœur et dans sa vie du salut, Jésus-Christ, qui est un don fait de bon gré par Dieu. Aucun sou des biens de ce monde ne pourrait jamais suffire à acheter ce salut – il ne vient que par la foi en Dieu et par la consécration du cœur et de la vie d'un homme au Seigneur. Nous trouvons que dans le but de retenir ce don qui a plus de prix, le bénéficiaire doit cependant, et d'une façon ou d'une autre, participer activement au progrès du Royaume de Dieu. Tout homme sauvé est envoyé par Dieu pour "aller... enseigner toutes les nations" (Matthieu 28:19). L'accomplissement de cette mission exige de l'argent et une vie consacrée. Pour plusieurs raisons évidentes, il est impossible à tous de devenir missionnaires et de voyager dans des pays éloignés pour proclamer les bonnes nouvelles du salut; cependant, Dieu a conçu un plan en vue de l'expansion de l'Evangile dans le monde entier, et Il a proportionné les dépenses qui s'imposent de façon égale à chacun de Ses enfants. Le plan de Dieu

en vue de financer son Eglise est appelé dîme, parce que chaque vrai chrétien donne un dixième de son revenu pour la cause de Dieu, afin que l'Evangile puisse être répandu dans le monde entier.

Le Plan n'Est pas Nouveau

Le payement de dîmes a été observé par les enfants de Dieu depuis une vieille date; le plan n'est donc pas nouveau, ni particulier à une quelconque dispensation. La première référence biblique en ce qui concerne le plan se trouve dans Genèse 14:18-20, où nous lisons qu'Abraham paya les dîmes à Melchisédek, roi de Salem et Sacrificateur du Dieu Très-Haut. Abraham rentrait chez lui avec des butins pris après une grande victoire remportée sur les cinq rois qui avaient amené de Sodome, Lot en captivité. Melchisédek rencontra Abraham dans la Vallée de Schavé, avec la bénédiction de Dieu, sur quoi Abraham "lui donna la dîme de tout". Bien que cet incident fût le premier cas de dîme mentionné, il est bien apparent qu'Abraham agit selon un principe qui lui avait été enseigné auparavant, car il savait exactement ce qu'il fallait faire. L'Auteur du salut éternel inspira l'acte.

Avant la Loi

Certaines gens soutiennent que la Loi de la dîme était une ordonnance particulière à la loi de Moïse. Ils prétendent que les Chrétiens vivent sous la Dispensation de la Grâce; et que par conséquent, la loi relative à la dîme n'est plus en vigueur, et qu'ils n'en sont pas liés. Peut-être, l'Apôtre Paul entendit les premières rumeurs concernant cet argument, car dans sa lettre aux Hébreux, il souligna le fait que les dîmes furent payées au moins 400 ans avant que la Loi de Moïse ne fût instituée. L'Apôtre écrivit sur la similitude frappante entre le sacerdoce de Melchisédek et le sacerdoce de Jésus-Christ. Sans doute Melchisédek n'était personne d'autre que la Deuxième Personne de la Trinité, qui a revêtu une forme humaine pendant une courte période de l'histoire de l'Ancien Testament – "qui est sans père, sans mère, sans généalogie, qui n'a ni commencement de jours ni fin de vie, – mais qui est rendu semblable au Fils de Dieu". (Hébreux 7:3).

Abraham était connu comme étant l'ami de Dieu à cause de sa foi en Dieu, et il paya les dîmes à celui qui était "rendu semblable au Fils de Dieu". Chaque vrai Chrétien est rendu participant à l'alliance d'Abraham par la foi en Dieu et par la grâce; par conséquent la même règle qui était en vigueur pour Abraham, l'est pour le Chrétien aujourd'hui. Abraham marcha avec Dieu, et il reçut une bénédiction de Dieu en payant les dîmes au vrai représentant de Dieu. Dieu n'a pas changé, et Ses voies non plus. Même sous la Dispensation de la Grâce, l'homme qui cherche les plus abondantes bénédictions de Dieu les trouvera s'il marche sur les traces du fidèle Abraham.

Bien avant la loi, Jacob aussi fit un vœu à Dieu en déclarant: "Je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras" (Genèse 28:22). Il peut paraître, lorsque nous jetons un premier regard sur ce vœu, que Jacob essayait de traiter avec Dieu, mais tel ne fut pas le cas. Pendant que Jacob dormait, Dieu lui fit voir en songe la nature des bénédictions qui lui étaient réservées à la condition qu'il fût fidèle. Lorsque Jacob se réveilla, il se fia à la promesse de Dieu, en déclarant que si Dieu accomplissait Sa parole, il (Jacob) assumerait le devoir qu'il savait être juste. Sans doute, Jacob avait appris de son grand-père Abraham, la légitimité de la dîme. Plus tard, Dieu changea le nom de Jacob en celui d'Israël en déclarant: "Car tu as lutté avec Dieu et avec des hommes, et tu as été vainqueur" (Genèse 32:28). Jacob ne pouvait jamais l'emporter ainsi sur Dieu s'il n'avait pas accompli son vœu.

Pour la Prospérité d'Israël

La Parole montre alors clairement que la Loi comprenait et mettait en vigueur l'ordonnance qui était déjà établie. Dieu n'a pas exigé la dîme des Enfants d'Israël pour des raisons égoïstes, non révélées, mais les dîmes étaient prises et utilisées dans l'intérêt des Israélites eux-mêmes. Même en ce temps

ancien, il était indispensable que le culte fût rendu dans le sanctuaire de Dieu, et ceci nécessitait la présence normale des dispensateurs et ministres qui étaient trouvés parmi les descendants d'Aaron et de la tribu des Lévites. Les sacrificateurs et les Lévites disposaient tout leur temps à servir Dieu dans la maison du Seigneur. Ils n'avaient pas d'héritage parmi les Enfants d'Israël; par conséquent, Dieu donnait les dîmes d'Israël à ces sacrificateurs du sanctuaire afin qu'ils pussent vivre.

On rappelait toujours aux Enfants d'Israël le fait que Dieu leur avait donné le pays où ils demeuraient. En outre, on leur rappelait que c'était le Seigneur qui leur donnait les productions de la terre, et "de la force pour les acquérir" (Deutéronome 8:18). En réalité, lorsque les Enfants d'Israël payaient leurs dîmes, c'était une petite partie de ce qu'ils avaient précédemment reçu qu'ils retournaient au Seigneur. Combien ceci est une réalité pour tout homme ou toute femme qui paye ses dîmes au Seigneur.

Les Voleurs

L'une des plus graves accusations portées contre les Enfants d'Israël était qu'ils volaient Dieu. On dirait que le peuple était surpris et arrogant dans sa réponse: "En quoi t'avons-nous trompé?" Sans doute, ils conservaient les rites et observaient fidèlement les traditions en pensant que leurs propres œuvres et idées suffiraient, au lieu d'obéir à toute la Parole de Dieu. La réponse à leur question est donnée sans tarder: "Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière!" (Malachie 3:8, 9). Cette grave accusation montre le prix que Dieu attache à l'observation de chaque partie de sa Parole. C'est une chose dangereuse que de jouer avec les commandements de Dieu. Anania et Saphira perdirent leur vie et leur âme parce qu'ils payèrent seulement une partie du prix de leurs biens et mentirent pour cela à Dieu et aux hommes. "Ne vous y trompez pas: on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi" (Galates 6:7).

La Doctrine du Nouveau Testament

Lorsque le Seigneur trouve une qualité dans la vie de n'importe qui, Il fait l'éloge de cette personne à cause de cette qualité; mais s'il trouve un défaut en n'importe qui, Il est tout aussi prompt à condamner cet acte coupable. Il en est de même de Ses observations en ce qui concerne les dîmes des Pharisiens. Ils étaient si stricts en ce qui concerne cette loi particulière, qu'ils payaient même la dîme des herbes communes appelées menthe, aneth, et cumin. Jésus dit qu'ils ne devaient pas négliger cela; en d'autres termes, Il confirma la loi relative à la dîme et la fit ressortir depuis l'Ancienne Dispensation jusqu'à la Nouvelle Dispensation – jusqu'à Son Eglise même. Jésus a recommandé le payement de la dîme, mais a condamné les Pharisiens pour avoir omis ce qui est plus important dans la Loi – la justice, la miséricorde, et la fidélité. Personne ne peut entrer au Ciel à cause du payement de la dîme seule, et aucun homme ne pourra, non plus, entrer dans la Cité de Dieu, s'il retient délibérément et volontairement une partie des biens qui appartiennent à Dieu.

Comme nous le savons, l'Apôtre Paul a, dans sa lettre aux Hébreux, confirmé le payement des dîmes. Plus tard, il parla à l'église des Corinthiens en ce qui concerne les offrandes volontaires. Ce corps des Gentils parmi les croyants était très préoccupé par le besoin dans lequel se trouvaient les frères indigents de Jérusalem. Paul leur dit le devoir qu'ils devaient accomplir dans ce domaine: "Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on attende pas mon arrivée pour recueillir les dons" (1 Corinthiens 16:2). On comprend bien que cette contribution était une offrande en dehors et en plus des dîmes que l'église des Corinthiens payait, car Paul a appelé cette offrande, leur "libéralité" ou don.

Le donateur d'une offrande volontaire est souvent libre de déterminer la nature de son don. En ce qui concerne les offrandes dont nous venons de voir le cas, les Saints de Corinthe indiquèrent qu'ils voulaient aider leurs frères. Peut-être dans d'autres cas, le Seigneur met dans le cœur de quelqu'un la responsabilité d'envoyer une aide financière à un missionnaire, ou d'aider financièrement à la construction d'une église ou de donner de l'argent en vue de la publication de la littérature Evangélique. L'offrande volontaire est, en réalité, un don.

Les dîmes ne sont pas des dons faits à Dieu; c'est ce que nous devons à Dieu – elles appartiennent à Dieu. Dieu donna aux Enfants d'Israël tous les biens qu'ils possédaient, et, en retour, Il exigeait d'eux le payement de leurs dîmes. De la même manière, Dieu a donné au Chrétien "toute grâce excellente et tout don parfait"; par conséquent une dixième partie n'est pas un montant déraisonnable à Lui retourner. On doit asseoir la dîme sur tout revenu provenant d'un travail personnel ou des salaires. En ce qui concerne le travail personnel, on doit se baser sur le profit net pour faire le calcul. En matière de salaire la dîme est calculée sur le salaire brut de base, avant toutes d'éductions des impôts et taxes, des charges sociales, des dépenses de subsistance, etc... .

La Générosité de Dieu

Aucun chrétien ne doit se sentir trop pauvre pour payer la dîme. De fait, nombre de personnes qui ont souffert financièrement pendant toutes leurs vies ont été matériellement bénies, lorsqu'elles ont commencé à donner au Seigneur la dixième partie qui appartient à Dieu, de leurs revenus. C'est la promesse que Dieu a faite: "Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Eternel des armées, et vous verrez si Je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance" (Malachie 3:10). Et Il dit d'autre part: "Honore l'Eternel avec tes biens, et avec les prémices de tout ton revenu: alors tes greniers seront remplis d'abondance, et tes cuves regorgeront de moût" (Proverbes 3:9,10). Le Seigneur aime à voir les fils des hommes se fonder sur Sa parole, et Le mettre à l'épreuve. Il accomplira Sa parole en tout moment. Par contre, ceux qui étaient matériellement bénis par Dieu puisqu'ils payaient leurs dîmes, perdirent toutes leurs possessions mondaines, quand ils retinrent ces dîmes et ne les donnèrent plus à Dieu. "Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez".

Dieu honore la confiance qu'on met en Lui. Jésus loua la pauvre veuve qui mit ses deux pièces dans le trésor de Dieu. Son don, quelle que fût sa petitesse, avait, selon l'avis du Seigneur, plus de valeur que les grandes contributions des hommes riches, parce qu'elle eut, en plus de ce don, la foi que Dieu pourvoira à ses besoins futurs. La veuve donna tout ce qu'elle avait – "tout ce qu'elle avait pour vivre". Le même Seigneur ne voit-il pas les dîmes que Son peuple paye avec difficulté? Si elles sont données avec une foi simple, le Seigneur ne manquera jamais de les remarquer, et de bénir le donateur.

Et les dettes? Certains peuvent se poser la question de savoir s'il ne serait pas préférable de payer les dettes avant le payement des dîmes. C'est une question de savoir s'il est préférable de devoir à Dieu ou à l'homme. La malédiction de Dieu est prononcée contre ceux qui retiennent leurs dîmes, mais la bénédiction de Dieu a toujours suivi ceux qui payent consciencieusement leurs dîmes. La sagesse et la prudence ne dictent-elles pas que les dettes terrestres seraient plus vite payées, si la bénédiction de Dieu demeure sur une vie, plutôt que ce soit la malédiction?

A Qui?

"Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui

annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile" (1 Corinthiens 9:13, 14). Jésus a dit aux soixante dix disciples qu'il a choisis: "L'ouvrier mérite son salaire" (Luc 10:7).

Par conséquent, ceux qui donnent leur temps, leurs talents, et travaillent à la prédication et à la publication du vrai Evangile sont

dignes de recevoir les dîmes d'autres Chrétiens. Les dîmes sont aussi utilisées en vue de la construction et de l'entretien de la Maison de Dieu .

Le Chrétien doit faire attention en ce qui concerne celui à qui il paye ses dîmes. Jésus a prévenu: "Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au-dedans ce sont des loups ravisseurs vous les reconnaîtrez à leurs fruits (Matthieu 7:15, 20). Sondez bien l'église et son message, puis soyez sûr qu'ils sont à la hauteur des qualités mêmes de la Parole de Dieu, avant de payer des dîmes à cette organisation. "Bien-aimés, n'ajoutez pas foi à tout esprit; mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde" (1 Jean 4:1). Les personnes qui concourent à l'expansion de fausse doctrine en payant des dîmes ou de l'argent à ces fausses doctrines prennent part à leurs actions coupables.

Succès

L'Eglise peut-elle avoir des moyens financiers pour substituer quelque chose d'autre au plan financier de Dieu? Plusieurs organisations ont essayé plusieurs arrangements contraires au plan de Dieu, en vue de leur financement, et elles ont échoué dans leurs tentatives. Cependant, le peuple qui est désireux d'obéir à la Parole de Dieu a démontré la véracité de Ses promesses.

Dans les églises Foi Apostolique, une petite caisse est placée derrière l'auditorium de l'église en vue de recevoir les dîmes et les offrandes. Pas de noms d'individus marqués pour indiquer ceux qui ont payé. Personne ne sait combien chacun met dans les trésors de Dieu, à l'exception du donateur et de Dieu; mais la véracité de la promesse de Dieu a été démontrée à maintes reprises. Les dîmes ont été apportées à la maison du trésor, les fenêtres du Ciel ont été ouvertes, et les bénédictions de Dieu déversées jusqu'à ce que l'Evangile soit répandu dans le monde. "Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez" (Jean 13:17).

QUESTIONS

1. Qui fut le premier à payer la dîme? A qui la paya-t-il?
2. Que ressentit Jacob en ce qui concerne la question de la dîme?
3. Que dit la Loi de Moïse au sujet de la loi de la dîme?
4. Les Enfants d'Israël ont-ils toujours tenu à payer leurs dîmes?
5. Que ressent Dieu vis à vis de ceux qui Le privent de leur dîme?
6. Que dit Jésus concernant la dîme?
7. Certaines personnes doivent-elles se considérer trop pauvres pour donner au Seigneur Son droit?
8. Comment l'Esprit, à travers Paul, fit-il connaître le plan financier de Dieu pour l'Eglise?
9. Pour quels buts les dîmes doivent-elles être utilisées?